



UNSA PNC
AÉRIEN AIRFRANCE

Catherine Villar
DG.IS
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 01 septembre 2022

Objet : CUBA et validité ESTA

Madame la Directrice,

Il y a peu nous avons appris que le gouvernement fédéral des Etats Unis d'Amérique avait décidé de suspendre la possibilité d'obtenir un ESTA ou de supprimé la validité d'un ESTA en cours pour toutes personnes ayant séjourné à Cuba depuis le 12 janvier 2021.

Or Cuba fait partie des destinations que sont amener à desservir les PNC d'Air France dans le cadre de leurs missions.

En aucun cas les PNC doivent subir une telle restriction de liberté de voyager suite à une obligation professionnelle.

Nous demandons, donc, à la Compagnie de garantir à ses PNC concernés la possibilité de continuer à pouvoir voyager pour convenance personnelle aux Etats Unis d'Amérique. Soit la même procédure que pour Téhéran en son temps avec entre autres la prise en charge d'un visa touristique B1/B2, soit par une garantie écrite, d'un représentant du gouvernement fédéral des états Unis d'Amérique, qui exclue notre population PNC de cette restriction.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, à nos sincères salutations.

Alexandre DUBOC
Secrétaire de section UNSA PNC AF

Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF